



DEMANDE DE RACCORDEMENT INDIVIDUEL inf. 36 KVA.

AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION GÉRÉ PAR EDF REUNION



DEMANDEUR DU RACCORDEMENT :

Nom : Prénoms :

N° tél domicile : 0262..... N° tél professionnel.....

N°GSM (joignable dans la journée) : 069

Email obligatoire:.....

Adresse postale d'envoi du devis :

.....
.....
.....

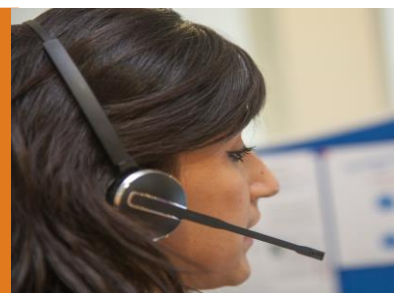
Date :

Signature :

EDF REUNION – Accueil Travaux Raccordement
4 Rue Eliard Laude
LE PORT 97420

sei-reunion-raccordement@edf.fr

Accueil téléphonique de 8h à 12h au : **0262.42.81.60**



Renseignements à fournir **OBLIGATOIREMENT** afin d'instruire votre dossier

Votre dossier doit être complet
pour prise en compte

Numéro de Permis de construire :

ADRESSE DES TRAVAUX :

.....
.....

Nom du voisin le plus proche (ou N° de voie) :

.....

Date de mise en service souhaitée :/...../.....

Les travaux ont-ils démarré ? Oui Non

La toiture est-elle terminée ? Oui Non

Quelle puissance de raccordement demandez-vous ? (voir votre électricien).

12 kVa monophasé, 2 fils (pour une puissance souscrite de 3 à 12kVa mono)

36 kVa triphasé, 4 fils (pour une puissance souscrite de 6 à 36 kVa tri)

Votre demande concerne une séparation d'installation? Oui Non

Avez-vous besoin d'un devis Estimatif pour un prêt bancaire ? Oui Non

Votre Parcelle est-elle viabilisée ? Oui Non

Si oui, indiquez votre numéro de coffret :

Date :

Signature du demandeur

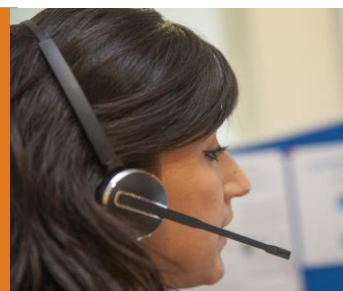
EDF REUNION – Accueil Travaux Raccordement

4 Rue Eliard Laude

LE PORT 97420

sei-reunion-raccordement@edf.fr

Accueil téléphonique de 8h à 12h au : **0262.42.81.60**



Renseignements à fournir **OBLIGATOIREMENT** afin d'instruire votre dossier

Votre dossier doit être complet
pour prise en compte

Documents constitutifs d'une demande de raccordement :

- **Le présent document**
(Complété et signé)
- **L'autorisation d'urbanisme ou Permis de construire**
(Permis accordé ou autorisation de la Mairie avec titre de propriété pour un bâti existant au nom du demandeur)
- **Un plan de cadastre** extrait de **cadastre.gouv**.
(Échelle 1/2000^{ème} avec l'identification des parcelles concernées)
- **Un plan de masse**
(Échelle 1 / 200^{ème} ou 1 / 500^{ème} avec l'emplacement souhaité du coffret)
- **Bilan de puissance en KVA**
- **Certificat d'adressage de la nouvelle construction**

- Copie de la facture EDF du contrat en cours pour une séparation d'installation

Cadre réservé aux Interlocuteurs techniques des collectivités : (électricien, technicien de chantier, maitre d'œuvre, orange, SFR, ZEOP, RUNEO....)

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Qualité :

Téléphones : Fixe : Mobile :

E-mail :

Adresse:.....
.....



Quel document ?

Autorisation.....

Plan de masse.....

Plan cadastral.....

CONSUEL.....

Bilan de Puissance.....

À qui demander ?

•Mairie

•Architecte

•Cadastre.gouv

•CONSUEL de la Réunion

•Electricien ou Maitre d'oeuvre

Les étapes clés de votre raccordement au réseau de distribution public d'Électricité

1 Réaliser votre demande de raccordement sur ce formulaire à adresser par mail

sei-reunion-raccordement@edf.fr

Ou par courrier : 4 Rue Eliard Laude 97420 LE PORT.

2 Après étude et validation de votre demande de raccordement, un courrier d'accusé de réception vous sera envoyé, un devis sera établi et vous sera remis lors de l'étude Technique.

3 Expédier votre **règlement et l'acceptation** à l'adresse indiquée sur votre devis.

4 Dans les jours qui suivent la réception de votre paiement, vous serez contacté par un prestataire EDF pour la réalisation des travaux.

5 Travaux EDF :
Dès l'obtention des autorisations administratives, nous lancerons les travaux nécessaires à la réalisation de votre chantier. Les délais sont de 3 à 7 semaines selon le type d'ouvrage à construire.

6 La mise en service et la pose du compteur seront réalisées par un technicien EDF, un agent vous contactera pour fixer ce rendez-vous durant les 10 jours dès la fin des travaux du prestataire. Il vous faudra avoir en votre possession le consuel pour cette mise en service.

----- Informations diverses -----

CONSUEL

Lors des travaux de raccordement définitif il est nécessaire d'être en possession de l'attestation de conformité délivré par le CONSUEL. Nous attirons votre attention sur les raccordements de type 2 pour lesquels le consuel doit prendre en compte également l'attestation de conformité de la liaison privative.

Liaison privative

Il est important que les travaux de fouilles soient réalisés et que le fourreau soit posé avant l'intervention des équipes de travaux.

Extension de réseau

Dans certains cas, votre projet de raccordement peut faire l'objet d'une extension de réseau. Dans ces cas-là nous sommes subordonnées à la réalisation des ouvrages réseaux avant de pouvoir formaliser une proposition de raccordement. Si votre parcelle est située à plus de 30 mètres d'un réseau de distribution il est préférable d'anticiper votre demande de raccordement plusieurs mois à l'avance afin de permettre la réalisation de ces ouvrages et ne pas être pénalisé par les délais de mise en œuvre du réseau (environs 6 mois). Dès la mise sous tension de l'ouvrage réseau, nous pourrions formaliser une proposition de raccordement.